

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2022

Convocation du : 18/02/2022

Séance présidée par le maire M.Gérard GENTIT

Présents : Mmes Elena BOISSON – Martine GICQUEL - Claudine BOURGEOIS- Marie-Thérèse BALANCHE - Mrs Gérard GENTIT – Stéphane BRISBARD - Hervé CAGNON - Jean-Louis CHOPARD - Pascal CHARDON -

Absents excusés : Mme Mélanie BRISBARD et Mr David AUBRY

1) Délibération n°09-2022 : Approbation des budgets primitifs communal et lotissement les Genevriers

❖ Budget primitif communal

Le maire expose le projet du budget pour l'exercice 2022 :

Prévisions 2022		
Budget principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	301 586€	305 721.35€
Investissement	258 557.78€	261 012€

Le conseil confirme la prise en charge pour 2022 de :

- 3000€ au titre des dépenses imprévues de fonctionnement
- 3000€ au titre des dépenses imprévues d'investissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- adopte les propositions budgétaires et vote le budget primitif communal 2022

❖ Budget primitif lotissement les Genevriers

Le maire expose le projet du budget pour l'exercice 2022 :

Prévisions 2022		
Budget principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	412 279.54€	451 200€
Investissement	351 404.05€	368 595.95€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- adopte les propositions budgétaires et vote le budget primitif lotissement les Genevriers 2022

2) Délibération n°10-2022 : Désaffectation domaine privé terrain Jeambrun

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de cession de terrain entre la Commune et Monsieur et Madame JEAMBRUN François réalisé dans le but d'obtenir plus de terrain autour de la maison d'habitation situé rue des tilleuls.

Un document d'arpentage a été établi par le Cabinet de géomètre-expert l'EURL Christophe BOISSENOT et créé les parcelles cédées.

Par délibération n°03-2022, le Conseil Municipal autorise cette cession.

A ce jour, les parcelles concernées ne sont pas affectées à l'usage du public, et ne comporte pas d'aménagement spécial à l'usage du public.

Après délibération, le Conseil Municipal constate la désaffectation des parcelles concernées et décide de leur déclassement en domaine privé.

3) Délibération n°11-2022 : Attribution d'une parcelle du lotissement les Genevriers

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le lotissement Les Genevriers est composé de 12 parcelles.

L'achèvement partiel des travaux (viabilité) a été déposé en mairie le 13/10/2021.

En conséquence les parcelles sont disponibles à la vente et le conseil, après en avoir délibéré :

- Autorise les acquéreurs des parcelles à déposer les permis de construire conformes aux prescriptions du permis d'aménager accordé le 10/03/2021,
- Décide d'attribuer le lot N° 12 :

A 188 et A 202	769m ²	72€ TTC	55 368€ TTC
----------------	-------------------	---------	-------------

à Monsieur PIERRE David pour un prix de 55 368€

- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente et tous autres documents relatifs à cette vente

4) Questions diverses

❖ **Opération Brioche** : Il n'y a pas de candidat pour les distribuer

❖ **Nettoyage du village** : Le nettoyage du village aura lieu le samedi 9 avril 2022 à partir de 9h

❖ **Fêtes des mères** : un repas au restaurant est prévu le 28 mai 2022 à 20h. Une invitation sera transmise prochainement.

❖ Permanence pour la tenue du bureau de vote des élections Présidentielles